



**De la société de l'information  
aux sociétés du savoir** (Décembre 2003)

[www.unesco.org/wsis](http://www.unesco.org/wsis)

## **L'UNESCO et le Sommet mondial sur la société de l'information**

---

L'UNESCO attache une très grande importance au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), sachant que les deux réunions du Sommet, à Genève, du 10 au 12 décembre prochains, et à Tunis, en 2005, sont parmi les principales rencontres prévues au calendrier mondial.

L'Organisation s'est associée pleinement au processus de préparation du Sommet depuis ses débuts, agissant, d'une part, au niveau gouvernemental en faisant intervenir les Etats membres, essentiellement par l'intermédiaire du Conseil exécutif et des commissions nationales pour l'UNESCO et, d'autre part, au niveau non gouvernemental par le biais des communautés professionnelles et de la société civile. L'UNESCO a agi dans tous ses domaines de compétence : l'éducation, les sciences, la culture ainsi que la communication et l'information en mettant un accent particulier, dans ce dernier domaine, sur la liberté d'expression, la liberté des médias et de la presse.

Dans chaque cas, l'UNESCO a défini et fait valoir sa position (voir ci-dessous) et contribué ainsi à la Déclaration de principes et au Plan d'action que le Sommet doit adopter.

En octobre 2003, pendant sa Conférence générale, l'UNESCO a organisé une Table ronde ministérielle intitulée "Vers les sociétés du savoir", qui a adopté un communiqué important, définissant un ensemble de principes – y compris l'accès universel à l'information et la liberté de la presse - qui devraient guider l'utilisation des TIC pour maximiser leur efficacité pour le développement individuel, communautaire et national.

### **De la société de l'information aux sociétés du savoir**

---

Les éléments proposés par l'UNESCO pour le Sommet procèdent de son mandat spécifique, qui l'amène à promouvoir le concept de **société du savoir** plutôt que celui de **société de l'information** mondiale.

L'UNESCO estime qu'il faut prendre en compte non seulement les aspects technologiques et économiques mais aussi d'autres formes et dimensions du savoir qui sont enracinées dans l'identité communautaire, culturelle et sociale. Pour l'UNESCO, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), doit être liée à la reconnaissance du fait que le savoir est le principal moteur d'un développement fondé sur les droits de l'homme, dans ses multiples dimensions sociales, politiques, culturelles et institutionnelles.

En outre, la pluralité inhérente au concept de sociétés du savoir suppose la diversité, et la possibilité de choisir, c'est-à-dire le contraire de l'uniformité. En conséquence, l'UNESCO veut s'assurer que les sociétés de l'information évoluent vers des sociétés du savoir dans lesquelles chacun peut accéder à l'information et échanger des idées et des informations de qualité pouvant être utilisées dans la vie quotidienne et pour le développement.

Plus précisément, les propositions de l'UNESCO apportent des solutions aux trois principales difficultés à surmonter pour bâtir des sociétés du savoir:

- tout d'abord, réduire la fracture numérique qui ne fait qu'accentuer les disparités de développement en interdisant à des groupes et des pays entiers l'accès au bienfait de l'information et du savoir;
- ensuite, garantir la libre circulation des données, de l'information, des meilleures pratiques et du savoir ainsi que la possibilité d'y accéder dans des conditions équitables au sein de la société de l'information;
- et enfin bâtir un consensus international sur des valeurs et des principes communs.

## **Quatre principes**

---

Il y a quatre principes qui sont essentiels pour l'instauration de sociétés du savoir équitables :

- la liberté d'expression,
- l'accès égal à l'éducation,
- l'accès universel à l'information (appartenant au domaine public),
- l'expression de la diversité culturelle.

Les sociétés du savoir devraient s'appuyer sur un ferme engagement en faveur des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dont la liberté d'expression telle qu'elle est définie à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et le pluralisme et l'indépendance des médias. Elles devraient également assurer le plein exercice du droit à l'éducation et de tous les droits culturels. Dans les sociétés du savoir, l'accès au domaine public de l'information et au savoir à des fins éducatives et culturelles devrait être aussi large que possible. Enfin, la promotion et l'expression de la diversité des cultures et des langues devrait y occuper une place importante.

## **Trois objectifs stratégiques**

---

En ayant à l'esprit ces principes, l'UNESCO s'est fixé trois objectifs stratégiques :

- I. faciliter l'accès au numérique et l'insertion sociale en utilisant les TIC aux fins du renforcement des capacités, de l'autonomisation, de la gouvernance et de la participation sociale ;
- II. renforcer les capacités en matière de recherche scientifique, de partage de l'information, et de créativité, prestations et échanges culturels dans les sociétés du savoir ;
- III. améliorer les possibilités d'apprentissage par l'accès à des contenus et des systèmes de prestation divers.

**Objectif I**  
**Faciliter l'accès au numérique et l'insertion sociale**

---

Des sociétés du savoir ne seront équitables que quand tous leurs membres, y compris les groupes défavorisés et marginalisés (personnes handicapées, peuples autochtones, personnes vivant dans l'extrême pauvreté), ainsi que les femmes et les jeunes, bénéficieront également des TIC, notamment par le renforcement des réseaux, le partage de l'information, la création de savoirs utiles et l'acquisition des compétences nécessaires pour vivre et travailler dans le nouvel environnement numérique.

Le recours aux TIC devrait être encouragé pour donner aux communautés locales les moyens de se prendre en charge et les aider à combattre la marginalisation, la pauvreté et l'exclusion, surtout en Afrique et dans les pays les moins avancés (PMA). Développer le dialogue entre les citoyens et les pouvoirs publics est l'un des grands objectifs des sociétés du savoir. Ces dernières devraient reposer sur la mise en commun de l'information et sur une participation véritable des groupes sociaux à tous les niveaux.

**Objectif II**  
**Renforcer les capacités en matière de recherche scientifique, de partage de l'information et de créativité, prestations et échanges culturels**

---

Des sociétés du savoir équitables devraient assurer la participation à toutes les formes de vie intellectuelle aux fins de l'éducation, la science, la culture et la communication. La production et la diffusion de contenus éducatifs, scientifiques et culturels et la préservation du patrimoine numérique devraient être considérés comme des éléments d'une importance cruciale dans les sociétés du savoir. Des réseaux de spécialistes et de cercles d'intérêt virtuels devraient être mis en place, car ils seront la condition de l'efficacité et de l'efficacité des échanges et de la coopération dans les sociétés du savoir.

**Objectif III**  
**Améliorer les possibilités d'apprentissage par l'accès à des contenus et des systèmes de prestation divers**

---

Le progrès qualitatif de l'enseignement et de l'apprentissage, ainsi que le partage du savoir et de l'information, devraient être stimulés par l'utilisation des TIC. Celles-ci sont susceptibles d'introduire davantage de souplesse dans le processus éducatif pour répondre aux besoins de la société. Il faut reconnaître ce qu'elles peuvent faire pour abaisser les coûts de l'éducation et améliorer les rendements internes et externes du système éducatif. Les sociétés du savoir devraient offrir des possibilités d'utiliser les TIC comme outils d'innovation et d'expérimentation dans le processus de rénovation de l'éducation.

Les technologies de l'information et de la communication doivent être envisagées à la fois comme une discipline éducative et comme des outils pédagogiques capables de rendre

les services éducatifs plus efficaces. Il est nécessaire d'engager un très large dialogue entre toutes les parties prenantes et de bâtir un consensus aux niveaux national et international. Cela pourra déboucher sur des stratégies et des politiques d'élargissement de l'accès à l'enseignement et à l'apprentissage, de progrès dans le sens des objectifs de l'Education pour tous (EPT) au niveau national et de rénovation des systèmes d'éducation formelle et non formelle.

## **Textes normatifs**

---

L'adoption par la Conférence générale de l'UNESCO, à sa dernière session, de deux nouveaux instruments normatifs vient compléter l'action de l'Organisation dans ce domaine et son engagement à contribuer au succès du SMSI :

- *La Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace*, traite de quatre questions essentielles qui doivent être prises en compte pour faire en sorte que le potentiel des TIC puisse bénéficier au plus grand nombre: le développement et la promotion de contenus et de systèmes multilingues; l'accès aux réseaux et aux services; le développement de contenus du domaine public; et la réaffirmation et la promotion d'un équilibre juste entre les intérêts des détenteurs des droits et l'intérêt public.
- *La Charte sur la conservation du patrimoine numérique* est conçue pour aider les états dans l'élaboration de politiques nationales pour préserver le patrimoine numérique et en permettre l'accès.